



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil dix-huit, le dix-sept avril, à 19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **LE TORQUESNE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Sylvain MARIE**.

Étaient présents : Sylvain MARIE, Jacques AUBER, Xavier DUCY, Gérard BOURG, Cyril REMEUR, Philippe BECQUEMONT.

Absentes excusées : Jeanne GONCALVES, Pierrette LAVAL, Mauricette HENRI, Thérèse GUILLARD

Secrétaire : Jacques AUBER

Monsieur Le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux Conseillers Municipaux présents ou représentés, constate qu'ils totalisent 6 voix sur 10, le Conseil Municipal peut délibérer.

DÉLIBÉRATION 2018 – 19 : Autorisation donnée à Monsieur Le Maire de faire une demande de subvention APCR concernant la rénovation du toit de l'église communale et les bâtiments autour de la mairie

Monsieur Le Maire informe les conseillers que la demande de subvention faite auprès de la DETR concernant les travaux de l'église n'a pas donné une suite favorable. Ces travaux ne sont pas éligibles à cette demande.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation pour faire une demande de subvention auprès du département, appelé Aides aux Petites Communes Rurales (APCR) dans le cadre de la rénovation de notre petit patrimoine rural : l'église et les bâtiments autour de la mairie, en plus du puit communal (demande faite lors du dernier conseil : délibération 2018 – 13).

A l'unanimité les membres du conseil donnent l'autorisation à Monsieur Le Maire de faire une demande APCR pour la rénovation de l'église, des bâtiments autour de la mairie en plus du puit communal.

DÉLIBÉRATION 2018 – 20 : Mise à jour de l'actif

Monsieur le Maire qu'une mise à jour de l'état de l'actif est nécessaire. En effet, certains éléments y sont toujours présents alors qu'ils sont devenus obsolètes, hors d'usage (tracteur, remorque, ordinateur...etc).

Etant donné qu'il n'y a plus de logement et que la mairie prend son espace, il convient de transférer à l'actif le n° inventaire B4 « logt fonction » vers le n° inventaire B1 « mairie » pour la somme de 26 105,30 euros.

A l'unanimité les conseillers autorisent Monsieur Le Maire à sortir de l'actif les immobilisations obsolètes ou plus existantes et l'autorisent à faire toutes les modifications concernant les transferts de l'actif.

DÉLIBÉRATION 2018 – 21 : Choix du devis concernant les travaux de voirie

Comme demandée lors du dernier conseil, Monsieur Jacques AUBER présente un devis concernant les travaux de voirie devant la propriété de Monsieur MANSIRE.

L'unique devis présenté par l'entreprise GALLIOT MEIRA, s'élève à 1 672,00 euros HT soit 2 006,40 euros TTC. Il comprend la mise en place de caniveaux de chaque côté des entrées de Monsieur MANSIRE.

Après débat, le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer ce devis, à faire exécuter les travaux rapidement et à mandater la somme.

Questions diverses

*** Travaux de restauration de la façade de la mairie**

Monsieur le Maire informe les conseillers que la cheminée existante sur le toit de la mairie s'est écroulée et que la réparation est estimée à 1 500 euros HT.

*** Réponses à diverses demandes faites pendant les permanences**

Monsieur Le Maire a reçu diverses requêtes durant les permanences et fait le point avec les membres du conseil :

Voirie

- L'hiver 2017/2018 a été particulièrement humide et la municipalité a connaissance des chemins (pédestres et autres) endommagés par ces intempéries. Ces derniers vont être réparés dès que possible et au fur et à mesure des semaines. La commune fait son possible pour rendre, notamment, les chemins pédestres praticables le plus rapidement possibles.

Tonte, bruit

- Rappel des heures de tontes et utilisation de matériels bruyants du lundi au samedi inclus :

- Le matin de 8h30 à 12h00
- L'après-midi de 14h00 à 20h00

Pour le bien-être de tous, il est demandé instamment de bien vouloir respecter ces horaires. Un rappel également sur l'interdiction de brûler des déchets verts : les déchèteries de Pont l'évêque et du Breuil en Auge sont à la disposition des administrés. Des flyers vont être distribués afin de compléter le bulletin municipal transmis en début d'année.

Comme chaque année, il est également demandé à TOUS, de délaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons et les panneaux signalétiques.

Ralentisseurs

- Concernant le passage rapide de certains véhicules dans le bourg. Monsieur Le Maire rappelle qu'une étude avait été faite par l'Agence Routière Départementale et que les conclusions n'avaient pas abouti à la nécessité d'installer des ralentisseurs. S'agissant d'une voie départementale, la municipalité n'a pas l'obligation d'en installer.

Ruralité

- Monsieur Le Maire rappelle que la commune est rurale et qu'il est normal de rencontrer des tracteurs. De ce fait, il paraît normal qu'ils circulent dans nos chemins. Cependant Monsieur Le Maire demande à ce que les chemins empruntés par ces véhicules soient remis en l'état quotidiennement (nettoyage de la boue...etc).

Lotissement

- Les travaux d'installations de réseaux se terminent. Les constructions de maisons individuelles dans le lotissement devraient voir le jour dans les prochaines semaines. Les aléas des conditions climatiques ont repoussé ces dernières.

Monsieur Le Maire remercie les habitants proches du lotissement pour leur patience concernant le bruit, notamment, nécessaire à la venue de nos futurs habitants.


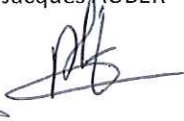



* Dates à retenir

Monsieur Le Maire donne les dates à retenir :

- 4 mai à 18h00: inauguration de la boîte à livres à la mairie
- 8 mai : commémoration du 8 mai
- 25 mai : fête des voisins

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 15 mai.

L'ordre du jour est achevé, la séance est terminée à 20h30

Sylvain MARIE 	Jacques AUBER 	Xavier DUCY 	Thérèse GUILLARD ABSENTE	Jeanne GONCALVES ABSENTE
Philippe BECQUEMONT 	Gérard BOURG	Cyril REMEUR 	Pierrette LAVAL ABSENTE	Mauricette HENRI ABSENTE